



## ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL FREIBURGER FUSSBALL-VERBAND

C.P. 22 – 1701 Fribourg

☎ 026 466 40 87 – FAX 026 466 65 87

Internet: [www.football.ch/aff](http://www.football.ch/aff) – E-mail: [aff.fv@football.ch](mailto:aff.fv@football.ch)

### Directives concernant le Futsal, Ligue C, AFF

Avec le soutien de l'ASF, l'AFF propose un championnat Futsal au sein de notre association durant l'hiver 11-12.

La commission technique et des juniors émet les directives suivantes :

#### Qualification :

- Art 1 Tout joueur ou joueuse, d'âge Juniors B (dès année de naissance 96) à vétérans, peut jouer dans une équipe Futsal.  
L'appartenance à un club n'est pas obligatoire.  
Chaque équipe devra déposer, avant le début de la compétition, une liste de joueurs/joueuses pour toute la durée de la compétition.  
Le nombre maximum de joueurs/joueuses inscrits pour chaque équipe sera de 20.  
- **Cette liste ne sera plus modifiable à partir du 31 décembre 2011**  
Le nombre maximum de joueurs/joueuses inscrits pour un match est de 15, une liste officielle doit être présentée  
Pour tous les joueurs/joueuses: **joindre une photocopie d'une pièce d'identité et présenter ces documents lors de la 1<sup>ère</sup> journée.**

#### Modalités :

- Art 2 : La formation des groupes, le calendrier ainsi que les résultats et classements sont établis par le groupe de travail Futsal.  
Ils seront publiés sur internet, site AFF.

#### Finales :

- Art 3 : Les matchs de la journée finale permettront d'établir le classement définitif du championnat Futsal ligue C – AFF.
- Le calendrier de la journée finale sera établi selon le classement après un tour simple.
  - Le vainqueur du match 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> place sera déclaré champion fribourgeois Futsal pour la saison 11-12.
  - Le champion fribourgeois, ligue C, aura la possibilité d'être promu en ligue B nationale.

#### Convocation :

- Art 4 : Le calendrier sera prévu d'entente avec les équipes inscrites. Chaque responsable recevra la planification. Chaque équipe est tenue de participer à toutes les journées de championnat. En cas d'absence, les amendes de « Forfaits » chap. 7 des prescriptions de l'AFF sont applicables sans restriction.



## ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL FREIBURGER FUSSBALL-VERBAND

C.P. 22 – 1701 Fribourg

☎ 026 466 40 87 – FAX 026 466 65 87

Internet: [www.football.ch/aff](http://www.football.ch/aff) – E-mail: [aff.fv@football.ch](mailto:aff.fv@football.ch)

### Arbitrage :

Art 5 : L'arbitrage sera assuré par des arbitres officiels et convoqués par l'AFF.  
Le club organisateur de la journée nommera deux responsables de la table officielle pour chaque match : un secrétaire et un chronométrateur.  
Les arbitres contrôlent les joueurs à l'aide la liste remise par les clubs au début de chaque journée.  
Les arbitres envoient le rapport officiel ASF Futsal au bureau de l'association fribourgeoise de football.

### Terrain :

Art 6 : Ils seront préparés selon les prescriptions annexées.

### Matches :

Art 7 : Le règlement Futsal Ligue C - AFF, édition 11-12, sera appliqué.  
Les mesures disciplinaires en cours de match sont également définies dans le règlement Futsal Ligue C - AFF, édition 11-12.  
Une sanction sera prononcée par la CD (commission de discipline) de l'AFF qu'en cas d'incidents graves de non respect du Fair play.

### Administration :

Art 8 : Le club responsable de la journée de championnat :

- organise la buvette
- nomme 1 responsable de manifestation
- paie les arbitres
- établit un décompte de la journée avec les frais de location et d'arbitrage et le transmet à l'AFF

### Cas non prévus :

Art 9 : Les cas non prévus dans les présentes modalités seront tranchés sans appel par le CC (comité central) de l'AFF.

Fribourg, le  
CTJ/Groupe Futsal